

Division terrain dans lotissement années 80

Par **So_77**, le **05/06/2021** à **11:40**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente en janvier pour l'achat d'un terrain (c'est une division de terrain). Je me donne corps et âme depuis pour concrétiser mon projet de construction. Je devais signer chez le notaire mardi prochain. Cela a été annulé car il y a la présence d'un cahier des charges qui concerne 13 personnes dans le lotissement (il a été créé dans les années 80). La propriétaire me dit qu'elle n'aurait pas pu faire de division de terrain s'ils avaient eu connaissance de ce document au moment de la demande et qu'il faut maintenant l'accord des 2/3 des habitants pour que la division puisse se faire (ce qui représente 9 personnes si mes calculs sont bons). Tout avait été accordé par la mairie (division, permis de construire...)

A l'heure actuelle, seulement 3 personnes ont signé et donné leur accord. Y a-t-il un autre recours me permettant de faire l'acquisition de ce terrain que celui d'avoir l'accord des colotis ?